

Agenda

Prochain Cnas :

Cnas de novembre : 13 et 14 novembre 2024

Dates limites d'inscription :

• SPORTS :

31 octobre - Stages sportifs et manifestations sportives

• LOISIRS-CULTURE :

Subvention festivals : deux mois après le festival, jusqu'au 31 octobre

• VACANCES :

11 octobre - Catalogue hiver 2024/2025

Secteur Vacances



Vous pouvez dès maintenant découvrir le catalogue des vacances d'hiver 2024-2025, que nous avons préparé pour vous. Vous y retrouverez les destinations que vous avez plébiscitées et de nouvelles à découvrir dans toute la France.

Pour cet hiver, nous vous proposons un séjour à taux promotionnel (35-85 %) dans notre patrimoine Caes, « Le Gypaète » de Maeva, à Val Thorens (Savoie). Tout au long de votre séjour, vous aurez la liberté d'explorer l'immensité du domaine skiable des 3 Vallées, avec ses 600 km de pistes reliées skis aux pieds

Au printemps, balade sur le port, dans les ruelles fleuries ou sur la plage : c'est une invitation à

la flânerie que nous vous proposons dans la résidence VVF à Piriac-sur-mer (Loire-Atlantique). La cité reste aujourd'hui très marquée par ses origines bretonnes, tant dans son architecture que dans les noms donnés aux rues et aux maisons.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Alors, consultez vite nos catalogues par destination disponibles sur le site du Caes.

Marie-Claude Babron et Denise Laouari, co-responsables du secteur Vacances
Monique Le Sanne, Minh Marrache et Sabrina Younes, gestionnaires du secteur

Actualités

Jeux Paralympiques et télétravail au Caes Inserm

À l'occasion des Jeux Paralympiques, l'équipe de l'association sera exceptionnellement en télétravail à plein temps du 28 août au 8 septembre, afin de garantir sa disponibilité et une meilleure gestion des activités en cours.

Nous restons joignables par email et par Teams pour répondre à toutes vos demandes.

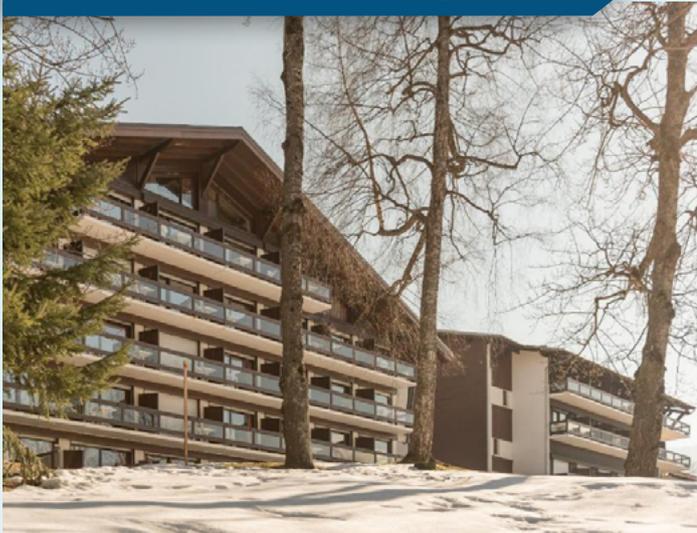


Envie d'une escapade en France ou en Europe? Pensez aux résidences hôtelières !

Le Caes vous propose de réserver à prix compétitif dans les résidences hôtelières Adagio, Citadines et Odalys City pour un minimum de deux nuits consécutives ou une seule, si elle est adossée à une activité proposée par le Caes ou votre Clas et un maximum de 4 nuits consécutives subventionnées au taux standard 10-60 %.

Tous les renseignements sont disponibles [ici](#).

Le patrimoine Caes s'agrandit !



Studio à Tignes

Vous allez bientôt pouvoir découvrir deux nouvelles destinations à la montagne. En effet, après la dissolution de certaines Sociétés Civiles Immobilières, le Caes a décidé d'investir dans 2 résidences gérées par Maeva, à Tignes (Savoie) et Megève (Haute-Savoie).

Un studio 4 personnes avec balcon, à Megève dans la résidence « Le Mont d'Arbois » vous sera accessible pour l'intégralité des vacances d'hiver. Située à 4 km du centre-ville, cette résidence confortable se trouve à proximité de la télécabine du Mont d'Arbois et vous offre l'accès à plus de 400 km de pistes.

Deux studios à Megève

Située à 2 100 mètres d'altitude, Tignes-Val Claret est une station dynamique, moderne et fonctionnelle. La résidence « Inter Résidences » se situe à moins de 200 m du centre animé. Deux studios vous accueilleront pendant la dernière semaine des vacances d'hiver, vous offrant un domaine skiable de plus de 400 km de pistes, échelonnées entre 1 500 à 3 460 mètres d'altitude.



Découvrez toutes les destinations, leur description et les tarifs avant subvention.

Catalogue hiver 2024/2025



Date limite de réception : **Vendredi 11 octobre 2024**

Réponse 3 semaines après la date butoir

Renseignements et inscriptions auprès de Monique Lesanne :
01 82 53 34 35 / Teams
vacances.caes@inserm.fr / monique.lesanne@inserm.fr

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)

Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre [FAQ](#)